

Séance ordinaire du 7 mars 2011

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 7 mars 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Côté, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marie Côté, maire

Messieurs les conseillers Gervais Talbot
 Stéphane Rioux, siège no 3
 Robert Rioux

Mesdames les conseillères, Raymonde Cormier et Rita Lévesque, ainsi que monsieur Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6, sont absents.

Monsieur Normand Morency, secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire débute la séance par la récitation de la prière, vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2. RÉS 2011-50 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis par le secrétaire-trésorier.

3. RÉS 2011-51 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 28 FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 7 et 28 février 2011 soit approuvé tel que rédigé et lu.

4. CORRESPONDANCE

5. DEMANDE FINANCIÈRE OU AUTRES (INDIVIDUS, ORGANISMES, ASSOCIATIONS, CLUBS, ETC.)

5.1 RÉS 2011-52 : FACTURE PLOMBERIE DENIS DUMONT

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise une dépense de 2 762,66 \$ pour payer les travaux 2009 à l'aréna à Plomberie Denis Dumont.

**5.2 RÉS 2011-53 : COMMANDITE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
« LES ÉTOILES MAGIQUES »**

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents
que le Conseil municipal accorde une commandite de 1 500,00 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Jean-de-Dieu « Les Étoiles magiques » pour les aider à défrayer les coûts de location de glace ainsi que le salaire de l'entraîneur.

5.3 RÉS 2011-54 : HONORAIRES D'ARCHITECTES (PROJET BIBLIOTHÈQUE)

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents
que le Conseil municipal autorise une dépense au montant de 10 025,00 \$ taxes comprises pour défrayer les honoraires de Goulet & Lebel, architectes, dans le projet d'aménagement d'une bibliothèque municipale.

5.4 RÉS 2011-55 : AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DANS LE COMTE DE RIMOUSKI-NEIGETTE - TEMISCOUATA - LES BASQUES DU SERVICE DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie cellulaire est de juridiction fédérale;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de la téléphonie cellulaire est un outil de travail essentiel pour le développement économique et social de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de téléphonie cellulaire joue un rôle important pour aider à assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de pouvoir offrir en 2011, à l'ensemble de nos concitoyens du comté de Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques un service de téléphonie cellulaire à un prix comparable à celui offert dans les centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le territoire du comté de Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques a les mêmes besoins en téléphonie cellulaire que les autres régions du pays pour son développement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a présentement aucun programme à Industrie Canada afin d'encourager l'expansion du service de communication par cellulaire au plus grand nombre possible de ménages actuellement non desservis ou mal desservis;

CONSIDÉRANT QU'Industrie Canada, en ce qui concerne l'implantation d'internet haute vitesse dans les régions éloignées ou rurales a mis sur pied le programme : Large bande Canada : Un milieu rural branché;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents
que le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande au ministère d'Industrie Canada d'élaborer un programme gouvernemental qui vise à aider financièrement à l'implantation des infrastructures nécessaires, afin que les résidents des régions éloignées ou rurales du comté puissent avoir accès au service de la téléphonie cellulaire.

5.5 RÉS 2011-56 : PIÈCES POUR GÉNÉRATRICE

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise une dépense de 1050,95 \$ plus les taxes pour une connexion pour la génératrice (pièces et main-d'œuvre) chez Camillien Charron (1992) inc.

5.6 RÉS 2011-57: ACHAT DOS D'ÂNE

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents qu'une dépense soit autorisée pour l'achat de 4 dos d'âne chez Dickner inc. au montant de 145,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

5.7 RÉS 2011-58 : FORMATION CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise une dépense pour une formation obligatoire en éthique pour les élus municipaux suivants au coût de 91,14 \$ chacun : MM. Robert Rioux, Stéphane Rioux, siège no 3, Jean-Marie Côté ainsi que Mmes Raymonde Cormier et Rita Lévesque.

5.8 RÉS 2011-59 : COMMANDITE COMPÉTITION DE KARATÉ

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal accorde une commandite de 100,00 \$ pour la compétition de karaté qui se tiendra le 5 juin 2011 à l'aréna de Saint-Jean-de-Dieu.

6. RÉS 2011-60 : APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2011

Je soussigné, Normand Morency, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a les crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessous mentionnées sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO : 2011-03

La liste des chèques numérotés 508553 à 508639 ainsi que 34747 à 34815 et 40910 à 40915 sont soumis à l'examen du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques numérotés 508553 à 508639 ainsi que 34747 à 34815 et 40910 à 40915 et les comptes à payer totalisant 233 138,42 \$ pour le mois de février 2011.

7. RÉS 2011-61 : AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS CONCERNANT L'EMPRUNT

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des l'unanimité présents que le Conseil municipal autorise une dépense de 50 000 \$ au Comité des loisirs de Saint-Jean-de-Dieu dans le but de rembourser la partie du capital et des intérêts courus sur l'emprunt contracté pour les travaux effectués au Centre Communautaire Jean-Claude Bélisle (partie aréna), pour le système de réfrigération.

8. RÉS 2011-62 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 122 178 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9. RÉS 2011-63 : SUBVENTION AU COMITÉ TOURISTIQUE

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal verse un premier montant de 1 000,00 \$ à la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu pour le fonctionnement du poste d'information touristique pour l'année 2011.

10. DIVERS

10.1 RÉS 2011-64 : PROCLAMATION DU MAIRE (RECENSEMENT CANADA 2011)

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels;

PAR CONSÉQUENT,

Je, **Jean-Marie Côté, maire de la MUNICIPALITÉ de SAINT-JEAN-DE-DIEU** déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la **SEMmaine DU RECENSEMENT** et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

10.2 RÉS 2011-65 : RECENSEMENT CANADA 2011

**Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire préside la période de questions.

12. RÉS 2010-66 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
**Il est proposé à vingt (20) heures quarante (40)
par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3
et adopté à l'unanimité des conseillers présents
que** la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER